

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :
0890031 - LA CELLE SAINT CYR

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	3
Organisation de l'alimentation en eau	3
Données sur les ressources de l'unité de gestion	4
Données sur la production de l'unité de gestion	5
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	6
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	7
UDI CELLE-CYR BOURG - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	8
UDI CELLE-CYR BOURG - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	13
UDI CELLE-CYR BOURG - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	14
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	15
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	15
Signature du document	16
Annexes	17
Liste des sigles	18
Informations sur les Points de Surveillance	19

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CEZY

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
PUITS DE LA SABRETTE	SOURCE	CEZY	03671X0028	Procédure terminée (captage public)	02/05/1988	05/05/1982	08/11/1983	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

08900064 - MAIRIE CEZY

089000817 - LA SABRETTE

Débits de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	370
Débit moyen journalier	370
Débit réglementaire	370

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

089000459 - CELLE-CYR BOURG

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
782	782	782	773

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
089	89063	CELLE-SAINT-CYR (LA)	totalité sauf ruban	96	782

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

089000459 - CELLE-CYR BOURG

Unité de distribution CELLE-CYR BOURG (089000459)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CELLE-CYR BOURG

Code : 089000459

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					6	0,00		15,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					6	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	6	0,00		5,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		15	7,90	13,90	22,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		13	0,00	0,09	0,84		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,09	0,34		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,11	0,41		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					1	36,70		36,70		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	24,63		24,63		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	332,00		332,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	15	7,11		7,49		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,28		7,28		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	30,95		32,20		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	122,70	122,70	122,70		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	16,00	16,50	17,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	15	614,00	629,87	649,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	1,70	1,70	1,70		
POTASSIUM	mg/L					1	3,00	3,00	3,00		
SODIUM	mg/L				200,00	1	6,80	6,80	6,80		
SULFATES	mg/L				250,00	2	10,00	10,00	10,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	3	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	15	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CELLE-CYR BOURG

Code : 089000459

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	37,00	39,33	45,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,76	0,77	0,78		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,02	0,02	0,02		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,31	0,40	0,49		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				2	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L	2,00		1,00		2	0,00	0,02	0,05		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				1	0,07	0,07	0,07		
MERCURE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L	20,00				2	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L	10,00				2	0,00	2,00	4,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CELLE-CYR BOURG

Code : 089000459

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAIN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L	0,10				4	0,02	0,02	0,02		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L	0,10				4	0,07	0,08	0,10		
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L	0,10				4	0,03	0,05	0,07		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L	0,10				1	0,01	0,01	0,01		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L	0,10				1	0,23	0,23	0,23	1	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
CHLOROTHALONIL R417888	microgramme/L	0,10				1	0,03	0,03	0,03		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				1	0,42	0,42	0,42		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CGA 369873	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
PLASTIFIANTS											

Unité de distribution : CELLE-CYR BOURG

Code : 089000459

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
POLYCHLOROBIPHÉNILES INDICATEURS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acifluorfen, aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminotriazole, a mitraze, ampa, améthryne, asulame, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azinphos éthyl, azoxystrobine, bendiocarbe, benfluraline, benoxacor, bentazone, betacyfluthrine, bifenthrine, bioresmethrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octan oate, bromuconazole, buturon, béalaxyl, cadusafos, captafol, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carbétamide, cga 354742, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlor bromuron, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-3, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorprophame, chlorpyriph os méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cy cloxydime, cycluron, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, demeto n s méthyl, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diazinon, dibutylétain cation, dicamba, dichlobénil, dichlofenthion, dichloropropylène-1,3 cis, dich loropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorprop-p, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimethenam ide-p, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, diniconazole, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diquat, dithianon, diuron, emamectine, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochl ore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethephon, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenhexamid, feno ycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fluazifop-p-butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, f lufénacet oxa, flufénoxuron, flumioxazine, fluométuron, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, fl urprimidol, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinat e, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, hep tachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexaflumuron, hexazinone, hexythiazox, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, i mazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kre soxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mandipropamide, mecoprop-1-octyl ester, mefenacet, mepfenpyr diethyl, mepiquat, metconazol, metol achlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, mécoprop-p, méfénoxam, mépanipirim, mésosulfuron-méthyl, mésotriane, mé tabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthidathion, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métolachlore, métoxuron, métribuzine, n apropamide, nicosulfuron, norflurazon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxamyl, oxyfluorfen e, paclobutrazole, paraquat, parathion méthyl, parathion éthyl, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosalon e, phoxime, piclorame, picolinafen, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propazine 2-hy droxy, propiconazole, propoxur, propoxycarbazone-sodium, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridabène, pyridate, pyrimicar be, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, pyréthrine, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quintozène, quizalofop, quizalofop éthyle, sebuthylazine 2-hydroxy, se cbuméton, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spinosyne a, spinosyne d, spiroxamine, sulcotriane, sulfosulfuron, sébuthylazine, teflubenzuron, tefluthrine, terbacile, te rbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiazfluron, thidiazuro n, thien carbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiobencarde, thiodicarbe, thiofanox sulfoxyde, thiométon, thébuthiuron, triadiméfon, triallate, triasulfuron, tribenuron -méthyle, tributyltin cation, trichloronat, triclopyr, trietazine 2-hydroxy, trietazine desethyl, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-méthyl, triforine, trinéxapac-éthyl, t riticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isoprop ylphényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CELLE-CYR BOURG (089000459)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : LA SABRETTE	CHLOROTHALONIL R471811	06/12/2023	0,23 microgramme/L		0,10		

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : CELLE-CYR BOURG	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	12/10/2023	5,00 n/(100mL)				0,00

Unité de distribution CELLE-CYR BOURG (089000459)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	18
Nombre de prélèvements non-conformes	0	1
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	94,44 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

La recherche de molécules de dégradation des pesticides chlorothalonil et chloridazone (métabolites), débutée en juillet 2023, a mis en évidence leur présence dans l'eau distribuée à des concentrations élevées, mais qui restent inférieures aux valeurs sanitaires actuellement définies pour limiter les usages. Elle conduit à dégrader l'indice de qualité de l'eau distribuée pour l'année 2023. Dans l'attente des avis des agences d'expertise sanitaire nationales, un suivi renforcé est mis en place. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
B	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	18
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	83,33 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	UDI - CELLE-CYR BOURG	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		18
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		18

Le 08/04/2024

Par délégation,

**P/L.e préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,**



Bruno BARDOS

Unité Sante Environnement de l'Yonne

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

089000459 - CELLE-CYR BOURG

089000059 - PUIITS DE LA SABRETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0890000000059	EXHAURE SABRETTE	Principal	89067 - CEZY	LOCAL DES POMPES	EAU BRUTE SOUTERRAINE

089000462 - CEZY

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0890000000462	CENTRE BOURG	Principal	89067 - CEZY	POINT MOBILE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0890000001393	THEMES	Secondaire	89067 - CEZY	POINT MOBILE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0890000001933	RESERVOIR THÉMES	Secondaire	89067 - CEZY		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

089000817 - LA SABRETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0890000000812	SORTIE STATION SABRETTE	Principal	89067 - CEZY	LOCAL DES POMPES	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE